

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU **CONSEIL MUNICIPAL** en date du 21 mars 2016

Le vingt et un mars deux mille seize, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY 1^{ère} Adjointe. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de M. Patrick DRON, excusé. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire.

Le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de M. le Maire Jean-René LELONG, décédé ce vendredi 18 mars.

I- **REPLACEMENT D'HUISSERIES A L'ECOLE**

Mme Lysiane JOLY explique que la réunion de ce jour a été maintenue malgré les circonstances qui endeuillent la commune, du fait qu'il ne reste que quelques jours pour déposer les dossiers de subventions concernant les travaux évoqués lors du dernier conseil municipal.

Les sociétés SOMACA et LEROY ont ajouté sur leur devis les six volets aux fenêtres donnant sur l'impasse des écoles. L'entreprise PROFILS GLACES a comme convenu réalisé un devis de vitrages incorporant des stores, et un devis avec des volets aluminium comme les autres entreprises.

Le conseil municipal étudie les différentes propositions : les stores intégrés n'ont pas la même vocation que les volets, leur pouvoir occultant est moindre et ils n'isolent pas des températures extérieures. Notons qu'en cas de dysfonctionnement sur un store, la fenêtre devrait être démontée et emmenée par la société pour réparation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SOMACA considérée comme la mieux-disante, d'un montant de 27 240.51 euros HT. Le fait que les fenêtres soient fabriquées à St-Quentin-Lamotte par cette entreprise locale est un facteur de choix pour le conseil.

Les demandes de subventions seront adressées au Conseil départemental (25 % au titre du dispositif transitoire d'accompagnement des collectivités), et à l'Etat (Sous-Préfecture, 20 % au titre de la dotation de soutien à l'investissement local). Le devis de matériaux d'isolation extérieure de la salle des fêtes retenu lors de la dernière réunion de conseil sera englobé dans ces dossiers.

